

Décembre 2022

LA FEUILLE DE VIGNE DE SERIGNAC

Bulletin d'information municipal



Sommaire



- Page 2 : Actualités
- Page 3: Rendez-vous avec le maire
- Page 4 : Nos finances à la loupe
- Page 5 : Informations diverses
- Page 6 : Deux chantiers terminés
- Page 7 : Les projets 2023
- Page 8 : Du côté de l'école

ACTUALITÉS 2022

Le lavoir de Miraval réhabilité

La toiture du lavoir le plus ancien de Miraval avait besoin d'être réhabilitée. Aujourd'hui c'est chose faite pour 6 237.84 euros de travaux. Merci aux bénévoles qui se sont retroussés les manches pour participer à cette opération et merci à l'association "Duo de volutes" pour son don financier.



Économie d'énergie

Pour réduire la facture énergétique de la mairie, des lampes sur l'éclairage public vont être remplacées par des lampes basse consommation. Le coût de cette dépense s'élève à 3 784 euros. Ces lampes, moins énergivores, répondent aux défis de la crise énergétique d'aujourd'hui.

Un nouveau columbarium au cimetière

Parce que la crémation présente de plus en plus une alternative à l'inhumation, un columbarium a été installé au cimetière haut de Sérignac.

Modulable et disposant de vingt places, il permettra d'accueillir dignement les cendres des défunts et de proposer un lieu de recueillement aux familles qui ont fait le choix de la crémation.

Entièrement autofinancé, le montant HT de cet équipement s'élève à 6 200 € HT. A ce jour, le prix de la concession n'a pas encore été fixé par le Conseil Municipal.

Un nouvel espace conteneurs

Avec 2 090 euros, un espace conteneurs a été aménagé à Ferrières pour faciliter le tri des déchets ménagers aux usagers. L'occasion de rappeler l'importance du tri quotidien de nos déchets: en favorisant leur recyclage, nous préservons les ressources naturelles, économisons l'énergie, évitons le gaspillage de matières réutilisables, réduisons le volume de déchets à traiter et l'émission de gaz à effet de serre.



Des accès sécurisés

L'atelier municipal a été cambriolé le 25 août dernier et la commune a constaté le vol de la tondeuse à gazon et d'autres matériels. A ce jour, l'assureur a indemnisé la commune à hauteur de 2 400 euros.

Mais suite à cet acte de vandalisme, la municipalité a décidé de sécuriser l'accès avec une porte métallique. L'occasion d'installer également une grille de protection aux toilettes publiques. Ces deux dépenses s'élèvent à 3 744 euros.

RENDEZ-VOUS AVEC LE MAIRE



Madame, monsieur, chers habitants de Sérignac,

Voilà presque trois ans que des aléas inédits bouleversent en profondeur nos habitudes et nos modes de vie. L'année 2022 restera marquée par la crainte d'un conflit mondial, par l'inflation et la crise énergétique alors que les problèmes sanitaires ne sont pas encore terminés.

Malgré ce contexte morose, nous devons garder espoir; nous les élus, avons la responsabilité de nous adapter pour rester au plus proche de vos préoccupations et de vos attentes.

Car nos communes rurales ne sont pas épargnées par ces changements ; nos villages aussi doivent se préparer à relever les défis à venir en s'engageant dès à présent dans une transition douce. Les énergies renouvelables, la réduction des zones blanches et la préservation de nos ressources en eau permettront de garantir la qualité de notre cadre de vie.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), qui sera prochainement adopté, tient compte de tous ces enjeux environnementaux et économiques. L'objectif est de préserver les atouts ruraux de notre territoire tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants et le développement des activités agricoles, économiques et touristiques.

Toutes ces problématiques ne nous auront pas empêché d'avancer. L'année 2022 aura été marquée par la réalisation de deux chantiers importants : la rénovation de la Salle des Fêtes et l'aménagement du plateau sportif. Nous disposons désormais d'une Salle des Fêtes embellie, moins énergivore et respectueuse des normes de sécurité. Quant au plateau sportif, s'il encourage l'activité physique, il contribue aussi à renforcer l'attractivité de la commune et à renforcer le lien social.

L'année 2023 s'ouvre sur de nouvelles perspectives avec deux projets d'envergure: l'aménagement de la traverse du village par la route départementale 44 et la rénovation de la mairie.

Je remercie l'équipe municipale pour son engagement à mes côtés dans la mission que vous nous avez confiée. La première adjointe a souhaité démissionner; c'est une décision que je respecte et que je ne juge surtout pas, mais je la regrette. Le Conseil Municipal a fixé à deux le nombre des adjoints qui ont été élus selon l'ordre du tableau.

Je tiens à remercier aussi les agents municipaux qui s'investissent sans relâche tout au long de l'année sans oublier de saluer le travail des bénévoles qui œuvrent dans nos associations.

Notre commune est riche des valeurs de proximité et de solidarité. Vous le savez, je m'attache à défendre ces valeurs et cet esprit chaleureux. Ces liens sociaux que nous avons à cœur de préserver nous aident à traverser bien des tempêtes. Ils nous permettent aussi de rester optimiste pour l'avenir de nos territoires ruraux.

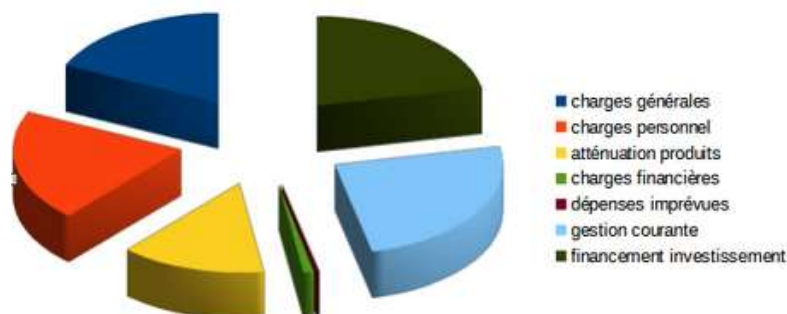
Fidèle à la tradition du nouvel an, je viens au nom de l'équipe municipale, et au nom de ma famille, vous présenter mes vœux pour l'année 2023. Je souhaite qu'elle apporte à chacun d'entre vous le bonheur, la santé et la prospérité.

Joël Mourgues

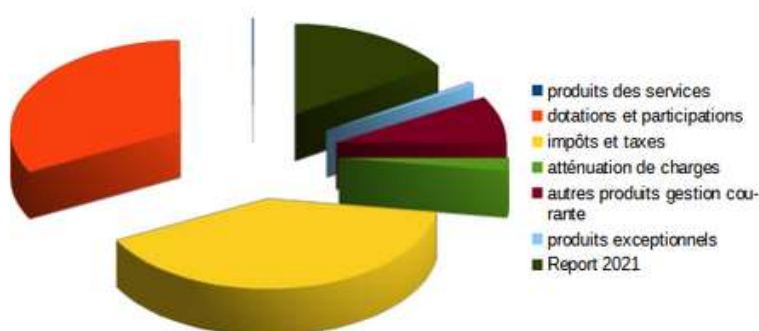
NOS FINANCES A LA LOUPE

Retrouvez ci-dessous les chiffres du budget 2022

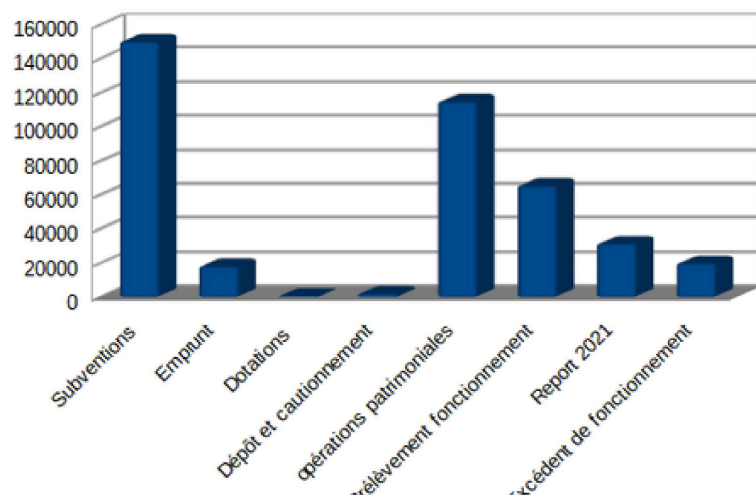
dépenses de fonctionnement : 301 340.00€



recettes de fonctionnement : 301 340.00€



recettes d'investissement : 402 100€



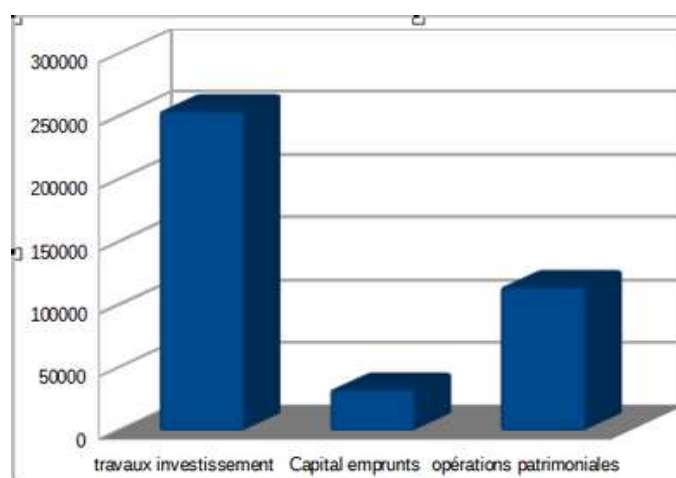
703 440.00 €, c'est le montant du budget global de la commune en 2022:

- 301 340.00€ pour assurer le fonctionnement quotidien et
- 402 100.00€ pour les travaux d'aménagement et les équipements importants.

Le compte administratif 2021 a présenté un excédent de **78 970.00 €** qui a été reporté sur le budget 2022.

65 460.00 € ont été prélevés de la section de fonctionnement pour financer les travaux d'investissements.

dépenses d'investissement : 402 100€

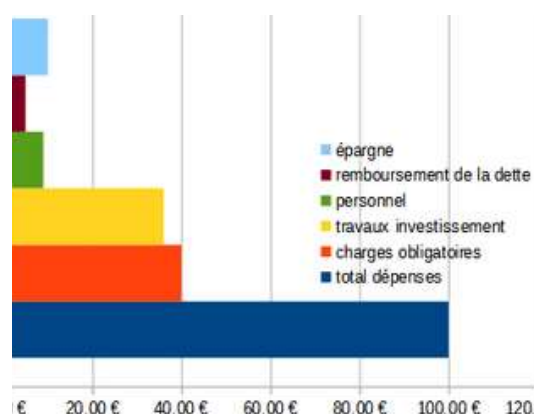


Une gestion rigoureuse des finances communales et la recherche de subventions auprès de nos partenaires financiers ont permis de financer des travaux d'investissement sans augmenter la dette de la commune. Une épargne a été dégagée pour préserver les capacités d'autofinancement et pour faire face aux dépenses d'investissement imprévues

En 2022, qu'a fait la commune avec 100 € ?

En 2022, avec 100 €, la commune a consacré :

- 36 € aux travaux d'investissement
- 40 € aux charges obligatoires
- 9 € aux charges de personnel
- 5 € au remboursement de la dette (capital+ intérêts)
- 10 € à l'épargne dégagée pour autofinancer de nouvelles dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt



INFORMATIONS DIVERSES

Bientôt l'adressage!

C'est la fin des rues sans nom! Un projet de loi a rendu l'adressage obligatoire, même dans les communes rurales. L'objectif est de simplifier l'intervention des secours et le quotidien des livreurs.

Le conseil municipal a décidé de confier la prestation de dénomination et de la numérotation des voies à la Poste. Le montant du devis s'élève à : 4477,76 euros. Il a déjà été signé et l'opération se déroulera en 2023.

Le point sur le commerce

Notre commerce multi services traverse une période délicate depuis plusieurs mois. La commune a consenti des efforts importants en 2016 afin de favoriser le maintien d'un service de proximité à la population. Les aides exceptionnelles dont nous avons bénéficié facilitent le remboursement de l'emprunt résiduel qui s'achève en 2026. Seul restera à solder le financement de l'extension du restaurant.

Dès lors que la commune a conclu un bail commercial avec des preneurs, elle est tenue de respecter la liberté d'exploitation de ceux-ci. Il est donc exclu que la commune s'imisce dans la conduite de cette activité. Il s'agit là d'un principe général qui s'applique quelle que soit la qualité du bailleur, laquelle n'a aucune incidence sur la soumission des baux commerciaux aux dispositions du code de commerce.



Des logements communaux moins énergivores

La commune étudie la possibilité d'installer des pompes à chaleur de type air/eau dans les logements communaux.

Il existe des financements pour les travaux d'économies d'énergie. La commune étudie tous les dispositifs existants pour accompagner ce programme. Au regard du nombre de dossiers portés par les collectivités locales, il y a fort à parier que ce projet n'aboutisse pas rapidement.

On a vendu...

Le vide- maison du domicile de Marguerite Maradenne organisé par nos soins et notre participation au vide grenier organisé par le Comité des Fêtes ont rapporté 5 083.55 euros. Merci à tous les bénévoles qui ont participé à ces opérations.

DEUX GROS CHANTIERS TERMINES

La rénovation de la Salle des Fêtes

La Salle des Fêtes avait besoin de travaux importants pour la rendre plus fonctionnelle et réaliser des économies d'énergie.

De nouveaux aménagements ont été effectués: installation d'une pompe à chaleur réversible, pose d'un plafond acoustique plus performant, remplacement de toutes les menuiseries existantes par des menuiseries en double vitrage et installation d'un ascenseur pour accéder à la terrasse de l'étage. L'équipement est conforme aux normes réglementaires pour les personnes à mobilité réduite.

Un monte-plat permet désormais de faciliter la circulation des plats depuis la cuisine. Un plus pour les associations et de quoi s'y rassembler dans de meilleures conditions!



Montant total HT : 169 240 €

Montant subventions: 102 309 €

- DETR (Etat): 35 300 €
- Département : 35 300 €
- Région: 31 709 €

Autofinancement : 66 931 €



Montant total HT : 47 931 €

Montant subventions: 32 379.30 €

- DETR (Etat): 14 379.30 €
- ANS : 18 000.00 €

(Agence Nationale du Sport)

Autofinancement : 15 551.70 €

Le plateau sportif

L'ancien court de tennis étant devenu obsolète, la municipalité a fait le choix de le réaménager en plateau sportif.

Cet équipement innovant comprend un court de tennis rénové mais aussi un terrain de basket et de handball pour offrir une variété de sports et répondre aux goûts d'un maximum de pratiquants. L'objectif est de faciliter l'accès à une pratique sportive régulière tout en créant un lieu de vie multigénérationnel qui favorise le lien social. Car s'il est destiné en priorité à la jeunesse, l'équipement est aussi ouvert à tous les publics, notamment aux touristes et aux vacanciers.

Sa proximité avec l'école de Sérignac permettra aux élèves de l'utiliser facilement et régulièrement, que ce soit dans le cadre scolaire ou pendant leurs loisirs.

LES GRANDS PROJETS

La traverse du bourg en projet

Depuis quelque temps, la municipalité mène une réflexion pour réduire la vitesse devant la mairie et la Salle des Fêtes.

En 2023, il est prévu de voter un important programme d'investissement pour finaliser ce projet. La commune souhaite sécuriser les abords de la mairie le long de la route départementale 44, avec la création d'un plateau traversant et une mise en valeur des deux carrefours. Le Monument aux Morts devra être déplacé.

Par ailleurs, un parking avec des cheminements sera créé sur l'emplacement de l'ancien terrain de foot dont la surface sera diminuée.

Des végétaux seront plantés pour délimiter les espaces tout en restant dans le caractère rural et villageois de la commune.

A ce jour, le plan de financement n'est pas encore finalisé; il sera prochainement élaboré avec le concours d'un maître d'oeuvre, du service routier départemental et de l'architecte des Bâtiments de France.



Les réseaux aériens dissimulés

Avant l'aménagement de la traverse D44, des travaux de dissimulation électriques des réseaux aériens doivent être réalisés.

- montant des travaux : 19 100 €
- participation de la commune : 2 865 €
- FDEL (fédération départementale d'électricité du Lot): 16 235 €

Des travaux à la mairie

Des travaux de rénovation de la mairie étaient devenus indispensables suite à de violentes intempéries.

La toiture étant devenue défectueuse, il fallait donc entreprendre une révision complète de la charpente et renforcer l'isolation.

Ce programme sera également l'occasion de remplacer le mobilier, vétuste et peu adapté, par un équipement plus fonctionnel. Le public sera accueilli dans des locaux plus modernes et plus chaleureux. Un plus pour améliorer le service à tous les habitants.

Montant total HT : 58 147 €

Montant subventions: 34 888 €

◦ DETR (Etat): 17 444.00 €

◦ Département : 17 444.00 €

Autofinancement : 23 259 €

DU CÔTÉ DE L'ECOLE

Merci à l'AIPE!

L'objectif de l'association des parents d'élèves était de participer au mieux au financement du voyage scolaire de fin d'année de 3 jours en Classe de Mer à Biscarosse ; afin de réduire au maximum le coût du voyage pour les familles mais aussi de donner la possibilité à TOUS les enfants de partir. Objectif largement atteints avec 5 750€ reversés !

Grâce aux différentes ventes et manifestations durant l'année :

- Renouvellement de la Vente sapins et décorations de Noël
- Chocolats de Pâques Léonidas
- Ventes des gâteaux devant les mairies de Mauroux et Sérignac pour les élections présidentielles
- Stand école au vide grenier de la fête votive de Mauroux
- Soirée projection de film / pyjamas à Lacapelle Cabanac

Et pour finir l'année en beauté dans un cadre idyllique, la kermesse du Samedi 02 Juillet à la garenne de Mauroux a été un réel succès ; soleil, sourires et bonnes humeurs étaient au rendez-vous.

Année scolaire 2022/2023 : De nombreux projets de vente et de manifestations pour l'année à venir ainsi qu'un projet « marché de printemps » en collaboration avec les écoles, sans oublier la traditionnelle kermesse des écoles en fin d'année scolaire.



A la demande des enseignants et des parents d'élèves, la cour de l'école a été dotée d'un grillage plus esthétique et sécurisant. Coût total des travaux : 3 000 euros.



**Association Indépendante
des Parents d'Elèves**



L'AIPE remercie les communes de Mauroux, Sérignac et Floressas pour les subventions versées chaque année à l'association.

L'AIPE souhaite à tous et à toutes une belle et joyeuse année 2023 !